

Montréal, le 19 octobre 2012

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>es</sup> Sébastien Richemont et Samuel Bachand  
Woods s.e.n.c.l.r.  
2000, McGill College  
Bureau 1700  
Montréal (Québec) H3A 3H3

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Domtar Inc. - Demande de révision de la décision D-2012-080 rendue dans le dossier R-3798-2012**  
**Dossier de la Régie : R-3820-2012**

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception des correspondances des participants déposées le 18 octobre 2012 dans le dossier mentionné en titre.

La Régie confirme, par la présente, qu'elle maintient l'audience prévue le 22 et si nécessaire le 23 octobre 2012, à compter de 9h30.

La Régie permet au Distributeur de déposer une argumentation supplémentaire au soutien de sa plaidoirie. D'ailleurs, la Régie note que Domtar Inc. ne s'y oppose pas. Cependant, afin de permettre à Domtar Inc. de répondre adéquatement à l'ensemble des arguments ainsi soumis par le Distributeur, la Régie lui permettra de déposer sa réplique par écrit dans un délai raisonnable.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as